

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**COMPTE-RENDU de la
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
du Vendredi 07 février 2025**

Le sept février deux-mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean JOURDEN, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Sont présents : M. Jean JOURDEN, Mme Pascale LE YAN, M. Guy MOISAN, M. Guillaume SERANDOUR, Philippe MAINGOURD, M. Christophe MERRER, Mme Katell LE NOHAÏC, Mme Hélène BAHEZRE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents représentés: M. Mickaël LE MOIGN donne pouvoir à Monsieur Jean JOURDEN.

Absents : Mme Elodie GAUTIER.

Présents : 8 Pouvoirs : 1 Votants : 9 Absents : 2

Date de convocation : 30/01/2025

Le procès verbal du conseil municipal du 06 décembre 2024 est proposé au vote et est adopté.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance.

Madame Pascale LE YAN est désignée secrétaire de séance.

Lecture de l'ordre du jour :

Délibération 2025_07_02_01 Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP2025,

Délibération 2025_07_02_02 Prise en charge des obsèques de Monsieur Clérambourg par la commune,

Délibération 2025_07_02_03 Extension de la salle des fêtes : travaux supplémentaires

Délibération 2025_07_02_04 Hébergement du site internet de la commune

Délibération 2025_07_02_05 Travaux de curage et d'arasement de fossés au Rest

Questions diverses :

-Avancée des travaux d'aménagement du bourg,

-BP 2025 : Examen des demandes de subventions,

-SIVAP : travaux sur les chemins d'exploitation (nids de poules),

-Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics eau, assainissement collectif et assainissement non collectif,

-Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets.

-Date de la tenue de la commission communale des impôts directs

| |
|---|
| <p>Délibération 2025_07_02_01 Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP2025</p> |
|---|

Préalablement au vote du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités territoriales, autoriser monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024, à savoir :

Opération 10002 Travaux de voirie : **1750 €**

Opération 10003 Mobiliers et Matériels : **375 €**

Opération 10007 Logement locatif: **250 €**

Opération 10008 Bâtiments communaux : **13481.5 €**

Opération 23 Cimetière : **250 €**

Opération 38 Aménagement du bourg : **164419.10 €**

Le conseil municipal décide **D'ACCEPTER DE MANDATER** les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2025.

Délibération 2025_07_02_02 Prise en charge des obsèques de Monsieur Clérambourg par la commune

Le 5 décembre 2024, le décès de Monsieur Clérambourg a été constaté chez lui au 1 Chausseloup sur la commune de Saint-Péver. N'ayant pas de famille, Monsieur le Maire a fait procéder aux obsèques et à l'inhumation par les Pompes Funèbres BILIOU de Ploumagoar. Maître DEREL, notaire à Chatelaudren–Plouagat est en charge de rechercher la famille de Monsieur Clérambourg. Dans l'attente d'un éventuel remboursement, la commune va régler les frais d'obsèques s'élevant à 2086 €.

Le conseil municipal décide **DE PRENDRE ACTE** de la prise en charge la facture des obsèques de Monsieur Clérambourg d'un montant de 2086 € par le budget de la commune.

Délibération 2025_07_02_03 Extension de la salle des fêtes : travaux supplémentaires

Les travaux de l'extension de la salle des fêtes se poursuivent. L'aménagement intérieur n'ayant pas été prévu, il convient de se prononcer sur les devis proposés par deux entreprises. L'entreprise Sébastien CLOAREC propose un devis **d'un montant de : 17966.86 €** pour poser des cloisons, faire l'isolation et le carrelage, L'entreprise Bruno LE GOUARD propose un devis **d'un montant de : 2067.60 €** pour réaliser l'électricité, la pose de néons et d'un chauffage.

Le conseil municipal décide **D'APPROUVER** les devis de l'entreprise Sébastien CLOAREC pour un montant de 17966.86 € et de l'entreprise Bruno LE GOUARD pour un montant de 2067.60 €

Délibération 2025_07_02_04 Hébergement du site internet de la commune

Le site internet de la commune est tenu par Monsieur Daniel TALLEC. L'espace de stockage du site sur le serveur actuel est saturé voire dépassé. Des vidéos doivent être supprimées. L'hébergeur NUXIT propose de migrer vers un serveur plus récent, plus sécurisé et plus fiable, avec un espace de stockage plus important. Actuellement, le coût de l'hébergement est de 116 € et de 21 € pour le nom de domaine « pever.net ». Le renouvellement à l'identique serait environ de 140 €. En augmentant le stockage, la dépense serait de 144 € pour l'hébergement, 21 € pour le nom de domaine soit un total de 165 €. Le coût de la migration est de 115 €. Cela représenterait pour cette année un surcoût de 135 €. En 2026, le coût sera d'environ 144 €. Cette solution permettra de conserver tous les fichiers. Le conseil municipal décide **D'APPROUVER** la solution permettant d'avoir un stockage plus important pour la somme de 280 € en 2025 comprenant la migration des données.

L'entreprise MOISAN TP propose un devis pour curer et araser les fossés sur la route du Rest. Le montant est de **1031.16€**. Le conseil municipal décide **D'APPROUVER** le devis de l'entreprise MOISAN pour la somme de 1031.16 €.

Questions diverses :

- **BP 2025 : Examen des demandes de subventions.**Le comice est accueilli par la commune de Saint-Péver. La subvention est portée à 300 € et la salle des fêtes est mise à disposition gratuite pour plusieurs réunions.

- **Avancée des travaux d'aménagement du bourg**

-Déplacement de la machine à pain le lundi 10 février, essai pour la giration du car le mardi 11 février, bitume la semaine 9, du 24 au 28 février sur la placette, suppression d'un espace vert pour augmenter le stationnement,

-Augmentation du nombre de places de stationnement sur la place (de 37 à 58) en remplaçant l'espace vert par une bande de 5 mètres en 0.3. Cette bande sera enherbée,

-Borne forain et borne électrique pour les véhicules : le courant arrivera depuis l'arrière de la salle socio via une tranchée creusée qui passera derrière le boulodrome,

-Le positionnement du monument aux morts n'est pas encore déterminé.

- **SIVAP : travaux sur les chemins d'exploitation (nids de poules)**

- **Date de la tenue de la commission communale des impôts directs.**Cette année, l'administration participera à la CCID de votre commune et sera représentée par le Service Départemental des Impôts Fonciers.

La date du lundi 3 mars 2025 est proposée au service départemental des impôts fonciers.

Fin de la séance à 23 heures.